

# Annexes

DECISION DU  
02/10/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E19000195 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 01/10/2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Pompertuzat demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Pompertuzat ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2019 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**DECIDE**



**ARTICLE 1** : Monsieur Alain RAMEIL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Pompertuzat et à Monsieur Alain RAMEIL.

Fait à Toulouse, le 02/10/2019

Le magistrat délégué

  
  
Florence NEGRE LE-GUILLOU

ARRETE MUNICIPAL N° 66

-----

PRESCRIVANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE  
LA COMMUNE DE POMPERTUZAT

**Le Maire,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et s. et R 153-8 et s. ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

**Vu** la délibération en date du 20 décembre 2013 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

**Vu** les délibérations en date des 14 mai 2018 et 11 juin 2018 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

**Vu** les pièces du dossier de projet de plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

**Vu** les avis des différentes personnes publiques associées et consultées ;

**Vu** l'ordonnance en date du 02 octobre 2019 de Monsieur le président du tribunal administratif de TOULOUSE désignant **Monsieur Alain RAMEIL** en qualité de Commissaire Enquêteur.

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de POMPERTUZAT,

du mardi 12 novembre 2019 à 9 heures

au vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures inclus, soit pendant **32 JOURS** consécutifs.

**La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.**

**ARTICLE 2 :** **Monsieur Alain RAMEIL** a été désigné Commissaire Enquêteur titulaire par décision du président du tribunal administratif de TOULOUSE.

**ARTICLE 3 :** Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de POMPERTUZAT, pendant la durée de l'enquête, **du 12 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 à 16 heures** inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie rappelés ci-après :

LUNDI et MARDI : 8h30 ⇨ 18h00

JEUDI : 8h30 ⇨ 13h00

VENDREDI : 8h30 ⇨ 16h30

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à **l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de POMPERTUZAT** – 51 rue Jane Dieulafoy – 31450 POMPERTUZAT.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.pompertuzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.pompertuzat@wanadoo.fr) mentionnant en objet « **projet de PLU enquête publique E 19000195/31**, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ».

Elles devront être déposées par ce biais, **dans les délais stricts (y compris horaires) de la durée de l'enquête.**

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête déposé à la mairie de Pompertuzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité organisatrice de l'enquête.

De même, pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public sont consultables et communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Commissaire Enquêteur sera présent à la mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 12 novembre 2019, de 9 heures à 12 heures
- Le lundi 25 novembre 2019, de 14 heures à 17 heures
- Le vendredi 13 décembre 2019, de 13heures à 16 heures

**ARTICLE 5** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture et l'objet de l'enquête sera publié, en caractères apparents, **quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours** de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Il sera également publié sur le site Internet [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr)

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, lisible et visible depuis la voie publique (selon des caractéristiques conformes à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 – en application de l'article R 123-11 3° du code de l'Environnement) par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux habituels de diffusion de l'information ainsi que sur les panneaux lumineux d'information.

Madame le Maire de POMPERTUZAT assurera dans la commune cette diffusion d'information, certifiera l'accomplissement de ces formalités et annexera au dossier d'enquête, toutes justifications utiles.

**ARTICLE 6** : À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le commissaire Enquêteur.

**ARTICLE 7** : Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur le Commissaire Enquêteur communiquera, dans la huitaine, à Madame le Maire de la commune de POMPERTUZAT les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Cette dernière disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

**ARTICLE 8** : Le rapport relatant le déroulement de l'enquête comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Monsieur le Commissaire Enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec recommandations et/ou réserves ou défavorables au projet.

À défaut d'une demande motivée de report de délai adressée à Madame le Maire de POMPERTUZAT par Monsieur le Commissaire Enquêteur, ce dernier disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Madame le Maire, son rapport d'enquête et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT, accompagné des pièces annexées et du (ou des) registre(s) d'enquête.

Monsieur le Commissaire Enquêteur adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à M. le Président du tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Madame le Maire transmettra une copie de ce rapport et des conclusions motivées au Préfet de la Haute-Garonne.

**ARTICLE 9** : Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

**ARTICLE 10** : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

Madame le Maire de POMPERTUZAT et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POMPERTUZAT, le 14 OCTOBRE 2019

Le Maire,

C. GALVANI

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## COMMUNE DE POMPERTUZAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Convocation : 30/04/2018  
 Affichage : 30/04/2018  
 Membres en exercice : 19  
 Membres présents : 12

Séance 14/05/2018  
 Délibération n° 27  
 POUR : 16 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

L'an deux mill dix-huit et le quatorze mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

Abs	AUBERT Sophie	Abs	HANCART Jean-Pierre	Abs	NARDONE Norbert
✓	BLONDEY Luc	✓	JOIGNEAUX Christine	Abs	PAILLOUX Olivier
✓	COSTES Guillaume	✓	LAMARQUE Maud	✓	PAULY Sandrine
Abs	DELAHAY Bernard	✓	LEGOURD Michel	✓	PLANTE Florence
✓	DEODATO J-Paul	Abs	MARES Marcel	✓	POCO Marie
✓	GLIZIERES Alain	Abs	MERCIER M-Christine	✓	ROUQUETTE Magali

Ont donné procuration : AUBERT Sophie à GLIZIERES Alain, HANCART Jean-Pierre à PLANTE Florence, MARES Marcel à GALVANI Christine et MERCIER M-Christine à DEODATO Jean-Paul. Monsieur GLIZIERES a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME - ARRET**

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le PADD avec les orientations organisées autour de 4 axes :

1. Organiser le fonctionnement urbain du village et renforcer le lien social autour de l'Eglise - projet centre,
2. Préserver et valoriser le cadre de vie dans un objectif de qualité paysagère,
3. Maintenir une dynamique démographique raisonnable pour les années à venir en permettant l'installation de nouvelles populations et en favorisant le logement pour tous,
4. Favoriser le développement de l'activité économique et de l'offre de services.

**AXE 1 :**

- o Renforcer l'attractivité du cœur du village en créant un parc et une place,
- o Réorganiser les déplacements et développer les liaisons douces connectant le centre et quartiers résidentiels.

**AXE 2 :**

- o Protéger et renforcer la présence des trames vertes et bleues et en faire des éléments structurels dans le développement du village,
- o Maintenir et pérenniser l'espace agricole situé le long du Canal du Midi et le long de l'A61,
- o Préserver le patrimoine ancien bâti en cœur de village,
- o Préserver les vues remarquables sur le grand paysage,
- o Valoriser les entrées de ville.

**AXE 3 :**

- o Pompertuzat souhaite développer un PLU lui permettant d'atteindre au maximum 3000 habitants à l'horizon 2030, toutes catégories sociales confondues : jeunes ménages, ménages avec enfants, personnes âgées,
- o Au regard du PLH et de ses volontés d'accueil de population, Pompertuzat doit produire 306 nouveaux logements d'ici 2030, comprenant à la fois de l'accession à la propriété et de la location.

**AXE 4 :**

- o Conforter le pôle d'équipements et services de proximité à la population et permettre son développement pour répondre aux besoins de la population,
- o Conforter un pôle économique de proximité, le long de la RD 813,
- o Développer les communications numériques pour conforter le développement du télétravail.

Madame le Maire précise à l'assemblée que tous les travaux ont été menés avec l'appui des services du SICOVAL et notamment celui de Madame BACHELET, Urbaniste, qui vient ce soir présenter le projet du Plan Local d'Urbanisme qui est prêt à être arrêté par le Conseil Municipal.

Il est à noter que le Conseil Municipal doit également tirer le bilan de la concertation avec le public. Dans le cadre de la procédure, l'arrêt du PLU intervient avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code de l'urbanisme,**

**Vu la concertation qui s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure. Depuis le début de la procédure le dossier a été mis à la disposition du public. Au fur et à mesure de l'avancement et de son élaboration, les documents du Plan Local d'Urbanisme ont régulièrement alimenté le dossier de concertation du public ainsi que le site WEB de la commune : diagnostic, règlement graphique, zonage, règlement, OAP, etc.**

- o **Dresse le bilan de la concertation qui a revêtu la forme suivante :**

**Mise à disposition d'un registre en Mairie**

Un registre de consignation des remarques du public a été tenu en Mairie dès le début de la procédure et n'a donné lieu à aucune remarque.

**Les rendez-vous individuels avec Madame le Maire**

Depuis le début du projet, Madame le Maire a reçu quelques administrés, principalement :

- des propriétaires résidants à proximité du projet du centre commercial et qui souhaitent connaître le contenu du projet,
- des propriétaires des terrains concernés par le projet de centre commercial et par les zones identifiées dans le projet de PLU en zone UA,
- des promoteurs et agents immobiliers intéressés par les projets de développement urbain envisagés sur la commune.

**Les réunions publiques et réunions de travail**

Madame le Maire a organisé deux réunions publiques qui se sont tenues le 29 août 2015 et le 06 juillet 2017.

De nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec les services du SICOVAL en charge de l'élaboration du PLU ainsi qu'avec les services associés de l'Etat.

**Les informations consultables par le public**

La commune a régulièrement :

- invité les administrés à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme,
- invité et informé les administrés via le bulletin municipal, les panneaux d'affichage et les panneaux lumineux,

Le site WEB de la commune dispose d'une rubrique dédiée au projet de PLU en page principale sous l'onglet « INFORMATIONS MAIRIE »

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- o **DECIDE :**

**1. de tirer le bilan de la concertation :**

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

**2. d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de POMPERTUZAT tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

o AUTORISE :

Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme et à poursuivre la procédure.

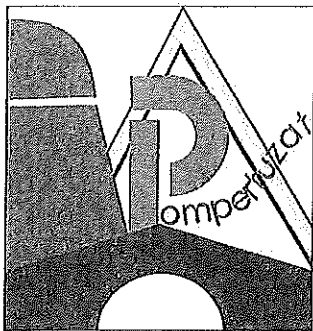
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 23/05/18  
Publication du 23/05/18  
Affichage du 23/05/18

 Le Maire,  
C. GALVANI

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*





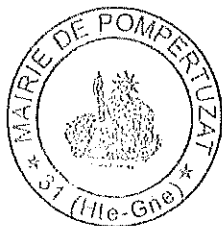
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE POMPERTUZAT

Le

Le Maire de POMPERTUZAT

à



**PROJET ARRET PLAN LOCAL D'URBANISME**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Christine GALVANI, Maire de POMPERTUZAT, certifie avoir :

- affiché aux lieux habituels sur la Commune, à savoir sur les panneaux d'affichage situés, devant la Mairie, rue Castel Trompette, au Poids Public, route de Belberaud et rue Les Jardins de Lucie,
  - inséré sur le site de la Mairie de POMPERTUZAT [www.pompertuzat.fr],
  - intégré sur les panneaux lumineux situés rue Jane Dieulafoy et Avenue du Lauragais,
- l'arrêté municipal n° 66 2019 prescrivant l'organisation de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Fait à POMPERTUZAT, le 14 octobre 2019

Le Maire,

  
C. GALVANI

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU

Par arrêté n° 66 en date du 14 octobre 2019

Le Maire de POMPERTUZAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme,

A cet effet, Monsieur Alain RAMEIL a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE,

L'enquête se déroulera à la Mairie de POMPERTUZAT – salle du Conseil Municipal – du mardi 12 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures,

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit :

LUNDI et MARDI : 8h30 ⇨ 18h00

JEUDI : 8h30 ⇨ 13h00

VENDREDI : 8h30 ⇨ 16h30

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

1. Le mardi 12 novembre 2019, de 9 h à 12 h
2. Le lundi 25 novembre 2019, de 14 h à 17 h
3. Le vendredi 13 décembre 2019, de 13 h à 16 h

**La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de **Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de POMPERTUZAT** – 51 rue Jane Dieulafoy -31450 POMPERTUZAT.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.pompertuzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.pompertuzat@wanadoo.fr) mentionnant en objet « **projet de PLU enquête publique E 19000195/31, à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur** ».

Elles devront être déposées par ce biais, **dans les délais stricts (y compris horaires) de la durée de l'enquête.**

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête déposé à la mairie de Pompertuzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 13 décembre 2019 – 16h.

A l'issue de l'enquête Monsieur le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Madame le Maire, son rapport d'enquête et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT, accompagné des pièces annexées et du (ou des) registre(s) d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Madame le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

**Le Maire  
C. GALVANI**

## ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 18 octobre 2019

Dans L'OPINION INDEPENDANTE

Référence n°L1911180

TOULOUSE, le 15 octobre 2019

### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE MAIRIE DE POMPERTUZAT

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU

Par arrêté n° 66 en date du 14 octobre 2019

Le Maire de POMPERTUZAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme,

A cet effet, Monsieur Alain RAMEIL a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE,

L'enquête se déroulera à la Mairie de POMPERTUZAT - salle du Conseil Municipal - du mardi 12 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures,

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit :

LUNDI et MARDI : 8h30 - 18h00  
JEUDI : 8h30 - 13h00  
VENDREDI : 8h30 - 16h30

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

1. Le mardi 12 novembre 2019, de 9 h à 12 h
2. Le lundi 25 novembre 2019, de 14 h à 17 h
3. Le vendredi 13 décembre 2019, de 13 h à 16 h

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de POMPERTUZAT - 51 rue Jane Dieulafoy - 31450 POMPERTUZAT.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.pompertuzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.pompertuzat@wanadoo.fr) mentionnant en objet «projet de PLU enquête publique E 19000195/31, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur»,

Elles devront être déposées par ce biais,

dans les délais stricts (y compris horaires) de la durée de l'enquête.

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête déposé à la mairie de Pompertuzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 13 décembre 2019 - 16h.

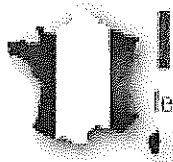
A l'issue de l'enquête Monsieur le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Madame le Maire, son rapport d'enquête et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT, accompagné des pièces annexées et du (ou des) registre(s) d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

Le Maire  
C. GALVANI





**legales-online.fr**

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37  
contact@legales-online.fr

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM152801, N°169840 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 23/10/2019

Fait à Toulouse, le 17 Octobre 2019

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE  
MAIRIE DE POMPERTUZAT

Par arrêté n° 66 en date du 14 octobre 2019

Le Maire de POMPERTUZAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme,

A cet effet, Monsieur Alain RAMEIL a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE,

L'enquête se déroulera à la Mairie de POMPERTUZAT - salle du Conseil Municipal - du mardi 12 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures,

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit :

LUNDI et MARDI : 8h30 à 18h00

JEUDI : 8h30 à 17h00

VENDREDI : 8h30 à 16h30

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

1. Le mardi 12 novembre 2019, de 9 h à 12 h

2. Le lundi 25 novembre 2019, de 14 h à 17 h

3. Le vendredi 13 décembre 2019, de 13 h à 16 h

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.pomperuzat.fr](http://www.pomperuzat.fr)

le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de POMPERTUZAT - 51 rue Jane Dieulafoy - 31450 POMPERTUZAT.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.pomperuzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.pomperuzat@wanadoo.fr) mentionnant en objet « projet de PLU enquête publique E 19000195/31, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ». Elles devront être déposées par ce biais, dans les délais stricts (y compris horaires) de la durée de l'enquête.

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête déposé à la mairie de Pomperuzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 13 décembre 2019 - 16h.

A l'issue de l'enquête Monsieur le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Madame le Maire, son rapport d'enquête et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT, accompagné des pièces annexées et du (ou des) registre(s) d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet [www.pomperuzat.fr](http://www.pomperuzat.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

Le Maire  
C. GALVANI

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

## ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 15 novembre 2019

Dans L'OPINION INDEPENDANTE

Référence n°L1911181

TOULOUSE, le 15 octobre 2019

### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE MAIRIE DE POMPERTUZAT

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU

Par arrêté n° 66 en date du 14 octobre 2019

Le Maire de POMPERTUZAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme,

A cet effet, Monsieur Alain RAMEIL a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE,

L'enquête se déroulera à la Mairie de POMPERTUZAT - salle du Conseil Municipal - du mardi 12 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures,

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit :

LUNDI et MARDI : 8h30 - 18h00  
JEUDI : 8h30 - 13h00  
VENDREDI : 8h30 - 16h30

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

1. Le mardi 12 novembre 2019, de 9 h à 12 h
2. Le lundi 25 novembre 2019, de 14 h à 17 h
3. Le vendredi 13 décembre 2019, de 13 h à 16 h

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de POMPERTUZAT - 51 rue Jane Dieulafoy - 31450 POMPERTUZAT.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.pompertuzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.pompertuzat@wanadoo.fr) mentionnant en objet «projet de PLU enquête publique E 19000195/31, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur».

Elles devront être déposées par ce biais,

dans les délais stricts (y compris horaires) de la durée de l'enquête.

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête déposé à la mairie de Pompertuzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 13 décembre 2019 - 16h.

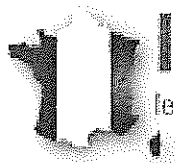
A l'issue de l'enquête Monsieur le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Madame le Maire, son rapport d'enquête et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT, accompagné des pièces annexées et du (ou des) registre(s) d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

Le Maire  
C. GALVANI





**legales-online.fr**

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM152804, N°169841 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 13/11/2019

Fait à Toulouse, le 17 Octobre 2019

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE  
MAIRIE DE POMPERTUZAT

Par arrêté n° 66 en date du 14 octobre 2019

Le Maire de POMPERTUZAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme,

A cet effet, Monsieur Alain RAMEL a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

L'enquête se déroulera à la Mairie de POMPERTUZAT – salle du Conseil Municipal – du mardi 12 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit :

LUNDI et MARDI : 8h30 à 18h00

JEUDI : 8h30 à 18h00

VENDREDI : 8h30 à 16h30

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de POMPERTUZAT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

1. Le mardi 12 novembre 2019, de 9 h à 12 h

2. Le lundi 25 novembre 2019, de 14 h à 17 h

3. Le vendredi 13 décembre 2019, de 13 h à 16 h

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de POMPERTUZAT – 51 rue Jane Dieulafoy -31450 POMPERTUZAT.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.pompertuzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.pompertuzat@wanadoo.fr) mentionnant en objet « projet de PLU enquête publique E 19000195/31, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ». Elles devront être déposées par ce biais, dans les délais stricts (y compris horaires) de la durée de l'enquête.

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête déposé à la mairie de Pompertuzat, dans les meilleurs délais et au plus tard le jour de clôture de l'enquête soit le vendredi 13 décembre 2019 – 16h.

A l'issue de l'enquête Monsieur le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Madame le Maire, son rapport d'enquête et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à la Mairie de POMPERTUZAT accompagné des pièces annexes et du (ou des) registre(s) d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera déposée en mairie de POMPERTUZAT et sur le site Internet [www.pompertuzat.fr](http://www.pompertuzat.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de POMPERTUZAT.

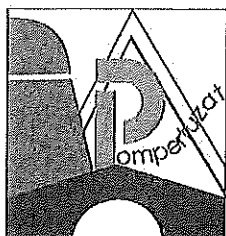
Le Maire  
C. GALVANI

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



## PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ENQUETE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

La PREFECTURE, au motif du non-respect de la procédure liée à l'enquête publique et au dossier mis à la disposition du public pendant celle-ci, a déclaré le Plan Local d'Urbanisme entaché d'illégalité. Comme annoncé dans la presse, sur les panneaux d'affichage, sur le site de la Mairie de POMPERTUZAT ainsi que sur les panneaux lumineux, une nouvelle enquête vient de démarrer pour s'achever le 13 décembre 2019.

La clôture de l'enquête aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 16 heures.

Monsieur Alain RAMEIL a été désigné Commissaire Enquêteur titulaire par décision du président du tribunal administratif de TOULOUSE.

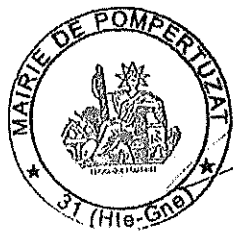
Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de POMPERTUZAT, pendant la durée de l'enquête, du 12 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 à 16 heures inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie rappelés ci-après :

LUNDI et MARDI : 8h30 ⇔ 18h00

JEUDI : 8h30 ⇔ 13h00

VENDREDI : 8h30 ⇔ 16h30

Nous vous informons que les observations et sollicitations qui ont été portées au moment de la précédente enquête ne seront pas reprises automatiquement par le commissaire enquêteur. Il est donc recommandé à toute personne intéressée par la vocation du futur Plan Local d'Urbanisme de venir vérifier en Mairie les pièces du dossier de l'enquête déposé au secrétariat de la Mairie.



Le Maire, -

*C. Galvani*  
C. GALVANI